

PORTO-NOVO, le 19 JANVIER 1963

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Décret N°63-16/PR/MFT-CAB
portant nomination des Inspecteurs des
Finances de l'Inspection des Finances
du Dahomey.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;
VU le Décret n°111/PR. du 15 Avril 1961 fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
VU le Décret n°49/PCM/MF du 14 Mars 1960 nommant Monsieur ANRES Michel Inspecteur Mobile des Finances ;
VU le Décret n°143/PR du 20 Mars 1962 fixant les attributions du Ministre des Finances et du Travail ;
VU le Décret n°7/PR/MFT du 19 Janvier 1963 portant création du Service de l'Inspection des Finances de la République du Dahomey ;
SUR proposition du Ministre des Finances et du Travail ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D É C R Ê T E :

Article 1er - Monsieur Michel ANRES, Licencié en Droit, Administrateur en Chef des A.O.M., est nommé Chef du Service de l'Inspection des Finances.

Article 2 - Monsieur Paul GONZALVES, Licencié en Droit, Diplômé de l'Ecole Nationale des Impôts, est nommé Inspecteur Mobile des Finances.

Article 3 - Monsieur Nicéphore SOGLO, Diplômé de l'Ecole Nationale d'Administration, est nommé Inspecteur des Finances.

Article 4 - Le Ministre des Finances et du Travail est chargé de l'exécution du présent Décret qui prend effet pour compter de la date d'installation des intéressés et qui sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./-

Par le Président de la République,
Le Ministre des Finances et du
Travail,


H. MAGA

AMPLIATIONS :
PR 15 SGG 4
Ministres 13 Intéressés 3